

Politique énergétique : le Sénat insiste sur l'importance du nucléaire

Selon une commission d'enquête ouverte au palais du Luxembourg, l'État aurait tout intérêt, économiquement, à exploiter le plus longtemps possible le parc nucléaire existant et à rester « raisonnable » pour ce qui est des énergies renouvelables.



Les sénateurs proposent de prolonger l'activité des réacteurs nucléaires existants au-delà de soixante, voire quatre-vingts ans.

Avec ou sans dissolution de l'Assemblée nationale, les chantiers sont encore vastes pour ce qui est de la programmation énergétique de la France. Les conclusions (1) d'une commission d'enquête du Sénat (qui, de fait, n'a pas interrompu ses activités), rendues ce jeudi 4 juillet, en dressent les manques, les failles et les risques et en tirent des recommandations parfois ambiguës.

Pousser le curseur du nucléaire

Cette commission, lancée en janvier 2024 par le sénateur centriste Vincent Delahaye, s'est emparée de trois sujets : les projections de production et de consommation d'électricité, le cadre européen ainsi que la fiscalité électrique. S'agissant du premier, les sénateurs ont souhaité évaluer la « *réalité et la fiabilité des prévisions* ». S'ils attestent que « *la consommation électrique stagne et a même reculé ces dernières années* », dans un contexte de crise énergétique mais également de sobriété, ils estiment qu'une électrification des usages est nécessaire pour décarboner ces derniers. Après plusieurs auditions du gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE, ils en retiennent ce qu'ils qualifient de « *scénario le plus raisonnable et plausible* » : passer de 445 térawattheures (TWh) d'électricité consommés en 2023 à 615 TWh en 2035 et jusqu'à 700 TWh en 2050. Le tout, conformément à la trajectoire dite « *Électrification +* » formulée par RTE en 2021.

95 %

C'est la proportion des capacités dans laquelle la commission d'enquête sénatoriale préconise de pousser la production nucléaire existante.

Côté production, la commission préconise le mix « *le moins émetteur et le plus économe financièrement* », c'est-à-dire le plus orienté vers le nucléaire, en particulier, l'existant. Au programme : pousser la production nucléaire existante jusqu'à 95 % de ses capacités (soit 391 TWh, contre 320 en 2023) d'ici à 2030, en prolongeant l'activité des réacteurs au-delà de soixante, voire quatre-vingts ans, puis de maintenir ce niveau jusqu'à la mise en service des premiers réacteurs européens pressurisés de type 2 (EPR2) en 2037 ou 2038. La commission justifie cette échéance, reportée de deux à

trois ans sur la temporalité revendiquée officiellement par EDF, face à l'ampleur des « *travaux préparatoires encore nécessaires* », lui « *donnant le sentiment que cela prendra en réalité plus de temps qu'escompté, même si tout se passe bien* ». Quant à l'horizon 2050, elle donne six options qui ne se différencient pas exactement les unes des autres, oscillant entre 52 et 61 % d'électricité nucléaire. Si s'appuyer encore davantage sur l'atome n'est pas jugé « *réaliste* », le développement des énergies renouvelables doit, quant à lui, rester « *raisonnable* ».

Là-dessus, la commission sénatoriale invoque deux arguments économiques. « *Plus les parts de l'éolien et du solaire sont élevées dans le mix électrique, plus le coût de production de ce mix est élevé* », estime-t-elle dans son rapport. Elle reproche, en premier lieu, les 34,8 milliards d'euros dépensés par l'État pour compenser les prix plus importants de l'électricité renouvelable depuis 2003 à travers la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Celle-ci a pourtant fini par être reversée chaque année depuis 2022 (9,1 milliards au total). En complément, la commission fait référence aux investissements massifs nécessaires pour moderniser et étendre le réseau électrique auquel raccorder les nouveaux parcs photovoltaïques et éoliens (notamment en mer) : 200 milliards d'euros à engager d'ici à 2040 pour RTE et le gestionnaire de distribution, Enedis. Ce sur quoi les sénateurs attestent d'un « *manque de transparence* » et réclament une expertise complète, accompagnée d'un plan national d'électrification et d'implantation des énergies renouvelables. Le tout afin d'amener à réduire au maximum la répercussion de tels investissements sur le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (Turpe).

Dans le même temps, le président de la commission, le socialiste Franck Montaugé, souhaite demeurer « *pragmatique* » sur la question des objectifs, tant « *il reste encore des incertitudes* » sur les faisabilités technologiques de chaque filière. Il réclame ainsi que soit débattu au Parlement, comme prévu, une loi de programmation énergétique dès que possible.

Faire respecter le nucléaire en Europe

M. Delahaye et ses collègues (qui ont tous approuvé le rapport, hormis un sénateur écologiste qui s'est abstenu), en cohérence avec leur soutien envers le nucléaire, appellent à faire respecter la « *neutralité technologique* » dont sont censés bénéficier les mix énergétiques de chaque État membre à travers le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Ils demandent à la France de « *faire évoluer certaines législations adoptées dans le cadre du paquet "Fit-for-55" [pour] mettre fin à toute discrimination de l'énergie nucléaire au sein de l'UE* ».

D'autant que « *les efforts demandés à la France sont proportionnellement plus importants que pour d'autres pays* », notamment pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, alors même « *qu'elle dispose d'un mix électrique déjà très largement décarboné* ». En ce sens, les sénateurs suggèrent à la France de proposer une « *loi nucléaire* » à l'échelle européenne afin de défendre l'éligibilité de cette production d'électrons à différents programmes de financement européens, comme les programmes importants d'intérêt commun européen (Piiec).

Réduire la facture de 40 %

Enfin, la commission d'enquête préconise une série de mesures pour réduire la facture électrique des Français. La plus forte consiste certainement au passage du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits énergétiques de 20 à 5,5 %, comme le suggère le programme du Rassemblement national. Néanmoins, généraliser cette baisse « *serait très coûteux pour les finances publiques et particulièrement injuste* », soulignent les sénateurs. Ces derniers lui préfèrent une « *baisse ciblée* », prenant en compte une accise différenciée en fonction des volumes consommés.

Un niveau de TVA à 5,5 % serait uniquement effectif dans le cadre d'une « *consommation de base* » d'un ménage moyen (entre 4,5 mégawattheures par an sans chauffage électrique et 6 MWh/an avec). Dans le même temps, la tarification de l'électricité s'échelonnerait de 9,50 €/MWh pour cette consommation de base à 21 €/MWh (son niveau moyen actuel, avec « *bouclier tarifaire* »), voire jusqu'à 32 €/MWh (niveau d'avant-crise) au-delà d'un certain volume d'électricité consommée. À cela s'ajouterait la substitution de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), « *qui n'a pas à reposer sur les consommateurs* », par une dotation budgétaire.

Les sénateurs recommandent, en parallèle, de conclure un contrat pour différence (CFD) dans le cadre du nouvel accord passé entre l'État et EDF, fin 2023, pour ce qui est du marché post-Arenh (pour accès régulé à l'électricité nucléaire historique) en 2026. En l'état, et après audition des parties prenantes, ils jugent que cet accord « *n'a aucune valeur juridique et que l'affichage d'un prix moyen de 70 €/MWh [contre 49,50 €/MWh en 2023, NDLR] ne constitue qu'un simple indicateur sans portée réelle* ». Le CFD prôné par la commission d'enquête, une forme de contrat bidirectionnel fixé sur le long terme autour d'une fourchette tarifaire, serait établi pour un prix compris entre 60 et 65 €/MWh. En regroupant baisse ciblée de la TVA, échelonnage de l'accise, suppression de la CTA et CFD avec EDF, les sénateurs estiment pouvoir réduire de 40 % les factures d'électricité des ménages et des artisans. Le coût global pour l'État ? Quelque 3,5 milliards d'euros, contre environ 10 à 17 milliards pour une simple baisse généralisée de la TVA.

1. Consulter la synthèse du rapport de la commission d'enquête

https://www.senat.fr/fileadmin/Structures_temporaires/commissions_d_enquete/CE_Electricite/Essentiel-CE_pour_transmission_communication_03-07.pdf



Félix Gouty, journaliste
Rédacteur spécialisé

Actu-Environnement

© 2003 - 2024 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).